

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 MX ESPOIRS 85



N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club
N° d'affiliation.....
Date
Lieu
Organisateur technique....
Adresse
E-mail
Téléphone

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :
Responsable du parc coureur	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

↳ Espoirs 85

Age----- De 11 ans à 15 ans
 Licences----- NCO / NJ / Inter Jeune / LUE
 Cylindrée----- De 66cc à 85cc
 Plaques----- Numéro noir sur fond blanc

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2001).

↳ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 50 Euros augmentée des primes par manche ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	60 €	6 ^{ème}	30 €
2 ^{ème}	50 €	7 ^{ème}	25 €
3 ^{ème}	45 €	8 ^{ème}	20 €
4 ^{ème}	40 €	9 ^{ème}	15 €
5 ^{ème}	35 €	10 ^{ème}	10 €

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical

Nombre de secouristes

Hôpital le plus proche

Nombre d'ambulance(s)

Temps de trajet (en min)

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 10 mars 2016

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :